

## Questionnement de genre des enfants et des adolescents

*Compte rendu du colloque organisé à Paris, le 20 novembre 2021, par les associations Juristes pour l'enfance et Famille et Liberté*

Une nombreuse assistance, composée en partie de parents et de professionnels de l'enfance très concernés par le sujet, comme l'ont montré les débats, est venue entendre médecin, enseignant, pédopsychiatre ou autres gens d'expérience<sup>1</sup>.

Encore inconnu il y a peu, ce phénomène explose maintenant littéralement dans les écoles et dans les familles : les mineurs affirmant ne pas se reconnaître dans le sexe biologique « attribué » à la naissance et désirant en changer connaissent une progression exponentielle. En France, entre 1 500 et 2 000 enfants sont actuellement en consultation médicale et on peut dire que rares sont les écoles, des élèves épargnées par des revendications d'élèves d'être reconnus



et identifiés dans un autre sexe que celui de leur état civil.

D'emblée, le colloque a exclu de son investigation les cas, réels mais heureusement rarissimes, de malformation génétique à la naissance pour s'intéresser aux troubles de l'identité sexuelle survenant plus tard. Que les enfants se cherchent en grandissant et s'interrogent sur leurs affinités et leur identité sexuelle, cela a toujours fait partie des tâtonnements de l'adolescence pour prendre fin en mûrissant. Ce qui est nouveau c'est

le caractère absolu et non discutable que l'on donne à ce ressenti, cette prétention de bloquer le processus de maturation à un instant T définitif.

<sup>1</sup> **Intervenants au colloque** : Olivia SARTON juriste, directrice scientifique de JPE ; le Dr. Anne-Laure BOCH, Neurochirurgien à la Pitié Salpêtrière ; Christian FLAVIGNY, Pédopsychiatre, psychanalyste ; Aude MIRKOVIC, Maître de conférences en droit, Directrice juridique JPE ; Inès de FRANCLIEU, Déléguée générale Com' je t'aime, conseillère familiale ; Jérôme BRUNET, ancien enseignant, ancien chef d'établissement, consultant ; Sabine le CONTE, juriste, référente école JPE ; Rita de ROUCY, psychologue clinicienne, psychothérapeute

Le désir de changement de sexe est le symptôme d'un désarroi profond et d'une grande souffrance que l'on ne peut négliger. Si l'on voulait bien en rechercher les causes, on pourrait la plupart du temps résoudre le problème.

A côté de la difficulté d'identification à un modèle parental, Rita de Roucy identifie, avec ses collègues psychologues, trois causes principales au désir de changement de sexe :

- **Les agressions sexuelles.** La transidentité est pour la fille un mécanisme de défense pour se protéger. Pour le garçon, ce sera la crainte de faire subir à son tour ce qu'on lui a fait subir et la honte par rapport à son propre sexe agresseur.
- **Le regard inconscient des parents sur leur enfant** (ils attendaient un enfant d'un autre sexe ou avec un autre comportement)
- **L'image dépréciée du parent du même sexe** et une excellente image du parent de l'autre sexe.

On peut ajouter aussi l'exposition à la pornographie et les expériences sexuelles trop jeune qui dévalorisent l'image du corps.

A ces causes précises dont l'identification permet le plus souvent de résoudre la question s'ajoute un phénomène de mode encouragé par de puissants moyens médiatiques (TV, forums et réseaux sociaux) qui met en avant les avantages, réels ou supposés, d'une transition, sans jamais en présenter les inconvénients. Depuis 2004, le ministère de la santé a fait le choix – contre une proposition alternative de la Fédération française de pédiatrie – d'orienter les jeunes en difficulté vers les associations militantes

LGBT agréées par le ministère de l'éducation dans les établissements scolaires.

## L'école et la « dysphorie de genre »

Par une circulaire du 29 septembre 2021 fixant la conduite à tenir par l'ensemble du personnel scolaire, le ministre Blanquer a renforcé cette approche « trans-affirmative », c'est-à-dire absence de discussion du *ressenti* et recommandation d'une mise en œuvre de la transition sociale<sup>2</sup> (Olivia Sarton). Or, cette première étape, la transition sociale, entraîne presque chaque fois (95 à 98%) vers la transition médicale : Il est très difficile pour l'élève de se déjuger après l'officialisation de sa démarche et la pression des associations LGBT dissuade le transitionneur hésitant à arrêter l'expérience.

Cette position trans-affirmative de l'école, n'envisageant que le soutien inconditionnel de l'élève dans sa demande de transition, fait l'impasse sur la nécessaire protection de l'ensemble des élèves de la classe face à la possible « contagion » de ce phénomène.

Sabine Le Conte, commentant la circulaire Blanquer, a montré comment elle se situe dans un entre-deux, ou « en même temps » qui déplaît autant aux associations LGBT qu'à celles qui se soucient de l'enfant. Le ministre réaffirme le rôle de l'autorité parentale, mais interdit à l'école de prévenir les parents d'une identification confidentielle d'un élève dans le sexe opposé si celui-ci s'y oppose. L'école qui doit « garantir les conditions de la transition revendiquée » est encouragée à dénoncer les familles par des « signalements » aux autorités en cas de transphobie comme le délit de « mégenrage » (refus de donner à l'enfant le prénom qu'il s'est choisi dans un sexe opposé au sien). Le ministre

<sup>2</sup> Transition sociale : changement usuel de prénom, reconnaissance par l'entourage de la nouvelle identité de genre, modifications les plus simples de l'aspect par le vêtement les cheveux et le maquillage, puis, sous certaines conditions, le changement à l'Etat-civil.

recommande « ne pas engager de débat sociétal » mais veut « former les enseignants et leur famille » (Les rééduquer ?).

Le recours plus généralisé aux trois heures annuelles obligatoires de séances d'éducation affective et sexuelle semble également loin de régler le problème à cause de la prédominance des nombreuses associations LGBT ou assimilées détentrice de l'agrément du ministère pour intervenir. Les interventions de ces associations dans les écoles créent plus de trouble chez les jeunes qu'elles n'y portent remède<sup>3</sup>. Le témoignage d'Inès de Franclieu, de *Com' je t'aime*, montre a contrario comment une parole de vérité, bien ajustée, peut être constructrice, voire même réparatrice.

## Une description au scalpel

Avant de promouvoir ou « d'accueillir avec bienveillance », selon les termes de la circulaire Blanquer, les demandes de transition, il serait bon que les responsables (parents, enseignants, médecins et psychologues) aient une idée claire de ce que signifie une transition de genre, qu'ils sachent en quoi consiste une « transition » MtF (Male to Female) ou FtM (Female to Male), ou parcours trans-affirmatif. Simultanément à la transition sociale décrite plus haut, ou dans un second temps, les bloqueurs de puberté que l'on peut administrer dès l'âge de dix ans sont censés repousser la puberté, donner le temps de réfléchir et de décider. Sauf que dans ce domaine, « Les choses qui doivent se faire en temps et heure ne se rattrapent jamais vraiment » avertit le Dr. Boch. D'autant que la personne humaine étant « une », un retard provoqué sur le développement sexuel, provoquera des

retards psychologiques et morphologiques qui ne seront pas tous rattrapables.

A partir de quinze ans commencent les traitements d'hormones sexuées croisées suivis de la chirurgie en principe réservée en France aux adultes mais en fait pratiquée parfois sur mineurs (la plus jeune ayant subi une mastectomie<sup>4</sup> à Robert Debré avait 14 ans).

L'enfant ou l'adolescent, en parfaite santé au départ, devient dépendant de traitements lourds à vie. Il devra en plus supporter des effets secondaires importants et à très long terme, décrits avec précision par le Dr. Boch. Les organes génitaux créés artificiellement sont en outre dysfonctionnels : ils ne permettent ni le plaisir ni la procréation.

Réalise-t-on suffisamment que ce parcours, extrêmement éprouvant, ne peut en aucune façon changer autre chose que l'apparence et non pas l'être, le genre (ressenti), et non pas le sexe inscrit de manière indélébile dans tous les gènes. Tout ça pour ça !

## Des contradictions juridiques

Juristes pour l'Enfance, par la voix d'Aude Mirkovic a soulevé quelques contradictions dans le domaine du droit. Par exemple,

- Au nom du droit à l'autodétermination, la dysphorie de genre n'est plus classée par l'OMS comme une maladie. Les actes médicaux et chirurgicaux de la transition sont néanmoins remboursés intégralement par la Sécurité Sociale normalement réservée au remboursement des actes thérapeutiques.

<sup>3</sup> Par exemple dans la région Ile de France dirigée par Valérie Pécresse, les subventions pour les diverses associations pro LGBT, planning Familial et CRIPS, encourageant, dès les petites classes, liberté sexuelle et questionnement de genre sont en très forte augmentation ces dernières années.

<sup>4</sup> Ablation des seins

- Si le désir de changement de sexe est de l'ordre du « ressenti » et non plus d'ordre pathologique, ces actes médicaux et chirurgicaux devraient tomber sous le coup de la loi qui interdit de « porter atteinte à l'intégrité de la personne sans nécessité médicale ». (Art. 16-3 du Code Civil)
- Cette même loi fait du consentement de la personne une condition préalable. Or, le consentement d'un mineur, du fait de son immaturité structurelle, ne suffit pas à exonérer les parents ou les médecins ou encore le chef d'établissement scolaire de leur responsabilité. Ceux-ci courent le risque de voir le transgenre devenu adulte leur intenter légitimement un procès s'il regrette sa transition. Cela commence à se voir à l'étranger.

## Comprendre pour aider. Une approche psychologique et non idéologique

« Accueillir avec bienveillance » ne peut se réduire à laisser faire, voire, encourager. « Vouloir du bien », c'est d'abord chercher à comprendre pour répondre au mieux à ce qui est le plus souvent un appel au secours masquant d'autres problèmes. Au fond des choses, « *ce n'est pas que leur "vrai" sexe serait l'autre sexe, mais qu'ils ne parviennent pas à s'approprier leur sexe depuis sa réalité corporelle* » (Ch. Flavigny). En effet l'identification à son propre sexe se fait le plus souvent par un processus d'identification/différentiation par rapport à ses parents et non pas dans la prétention narcissique à s'identifier avec soi-même.

Au début du phénomène on comptait à peu près autant de garçons que de filles mais aujourd'hui le désir de changement de sexe touche surtout les jeunes filles et on observe que ce mal-être remplacerait les anorexies

qui semblent au contraire moins fréquentes. De là à penser que les causes profondes de l'un et l'autre troubles puissent avoir quelque chose en commun... Mais alors que l'anorexie est une maladie mentale que l'on est donc autorisé à « soigner », « *ne pas se reconnaître dans son propre corps* » n'étant pas reconnu comme une maladie, on n'a pas le droit de la soigner. Ce qui revient à abandonner ces jeunes à leur questionnement et à leur souffrance. S'agit-il vraiment de respect de l'enfant et de son désir ? Ou plutôt de son délaissement ?

### Rejet de leur féminité

Selon le Dr. Boch, on ne sait pas si ces jeunes filles veulent vraiment devenir un homme ; ce qui est sûr c'est qu'elles ne veulent pas être une femme. Pourquoi ce refus de leur féminité ? Le Dr. Flavigny note que la jeune fille a davantage besoin de protection que le garçon. Or, au nom de l'indépendance de l'individu et de l'égalité homme/femme qui, dans sa radicalité, décrète que la femme n'a pas besoin de l'homme, le principe de protection est disqualifié dans la famille française ; Ajoutons que le principe de protection est régulé par le principe de filiation qui est lui-même remis en cause. On se retrouve ainsi face au symptôme de Peter Pan : l'enfant qui ne veut pas grandir.

Inès de Franclieu tire de son expérience dans les établissements scolaires que les filles refusent de plus en plus souvent la transformation de leur corps comme pouvant donner la vie. Cette peur, voire ce refus de donner la vie mériterait qu'on s'y arrête plus longuement, en écho à la « culture de mort » contre laquelle Jean-Paul II nous mettait en garde. Ne récoltons-nous pas aussi le salaire d'un féminisme déconnecté du réel et qui se retourne contre les femmes ?

Dans tous les cas il faut chercher à identifier les causes de cette discordance entre le sexe de naissance et « l'identité de genre » ressentie pour apporter une réponse à cette souffrance.

Pour ce faire, le Dr. de Roucy insiste sur la nécessité d'une écoute attentive, patiente, pleine de douceur et sans a priori. Mais elle ajoute qu'il est primordial **d'expliquer qu'une transition, c'est un voyage avec un billet aller sans retour.**

A Famille et Liberté comme à Juristes pour l'enfance, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Ceci nous incite à dépasser le « meilleur accueil », « accompagnement respectueux » ou simple « prise en compte » du désir trans d'un enfant qui « ne se reconnaît pas dans le sexe qui lui a été assigné par la nature », pour chercher à comprendre la douleur qui se cache en amont et dont ce désir n'est que le symptôme. Comme le dit le Dr. de Roucy, « ce n'est pas être transphobe que de vouloir ce qu'il y a de mieux pour les enfants ».

Les livrer aux associations militantes et les laisser s'embarquer dans des processus de « trans-affirmation » lourds et bien souvent irréversibles sans avoir tout fait pour les comprendre et les aider c'est « cautionner le vœu d'un soulagement en lui donnant une réponse factice dans laquelle ces jeunes se précipitent par désarroi » (Dr. Flavigny). C'est de la non-assistance à personne en danger.

## **Il est interdit par la loi de venir en aide à ces enfants**

La crainte d'être accusé et poursuivi pour transphobie par les associations ou même par la justice inhibe toute réflexion et ouvre un boulevard à la trans-affirmation, laissant ce phénomène se répandre comme une traînée de poudre.

Depuis notre colloque, la loi du 31 janvier 2022 interdit « les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne ». Ainsi désormais, toute aide psychologique, tous « *propos répétés visant à modifier l'identité de*

*genre vraie ou supposée* » peut être qualifiée de « thérapie de conversion ». Un amendement a néanmoins été obtenu qui exonère de l'infraction lorsque « les propos répétés **invitent seulement à la prudence et à la réflexion** » **Prudence ! Prudence !** C'est tout ce que les parents ont le droit de dire, risquant, s'ils s'aventurent plus loin, deux ans d'emprisonnement, 45 000 € d'amende et le retrait de l'autorité parentale. Un praticien consulté par les parents serait mis en danger de peines similaires et de l'interdiction d'exercer. Autrement dit, les jeunes en mal d'identité sont livrés à eux-mêmes et à leurs angoisses pendant que les adultes - parents, écoles, médecins - doivent détourner le regard et surtout ne pas chercher à comprendre.

Cette loi « contre les thérapies de conversion » pourrait bien se retourner un jour contre ses auteurs : s'il s'agit bien d'« interdire les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne », que font donc les lobbies LGBTQIT+ si ce n'est investir les écoles, les écrans, les livres et les jeux pour suggérer aux jeunes, dès l'âge de 3 ans, qu'ils seraient peut-être aussi bien dans l'autre sexe et qu'on leur a peut-être fait violence en leur « assignant » un sexe à la naissance ? Thérapie de conversion, avez-vous dit ?

Un espoir : Les pays qui sont en avance sur nous pour expérimenter les changements de sexe chez les enfants, le sont aussi pour en réaliser les conséquences et revenir en arrière. En Norvège, en Suède, au Royaume Uni, le nombre de « *détransitionneurs* », ceux qui cherchent à revenir sur leur transition, ne cesse de croître. Aux U.S.A., à la suite de l'Arkansas, une quinzaine d'états ont des projets de loi interdisant la « transition » des mineurs. Nous y viendrons aussi. Mais combien d'enfants sacrifiés avant d'ouvrir enfin les yeux ?

**Claire de Gatellier**



## Les Actes complets de ce colloque



paraîtront en octobre aux éditions Artège.

**Nous vous tiendrons au courant.**

Les vidéos sont visibles sur le site de [familleliberte.org](http://familleliberte.org)

Aidez-nous, par votre don le plus généreux possible,  
à amplifier la force de la voix des défenseurs de la famille.  
Il faut absolument peser de tout notre possible sur les débats  
de la campagne législative afin que les candidats comprennent  
qu'ils ne peuvent faire l'économie d'un retour au réel,  
c'est-à-dire à la Famille, le meilleur écosystème d'une civilisation humaine.

**D'avance un grand merci pour votre générosité**

Retrouvez cet article, ainsi que d'autres, sur notre Site Internet :

[www.familleliberte.org](http://www.familleliberte.org)

Suivez nous sur

<https://twitter.com/FamilleLiberte>

